

CHARTRES

LE GUIDE DE L'ENFANT DE 0 À 12 ANS

SEPTEMBRE 2023 > ÉTÉ 2024



**GRANDIR
RÉUSSIR
S'ÉPANOUIR**





3

Édito

4

Vos interlocuteurs

6

L'éveil, l'éducation,
les loisirs :
des priorités
pour vos enfants

12

L'accueil
du jeune enfant
de 0 à 3 ans

SOMMAIRE



20

Mon enfant
entre à l'école

32

S'épanouir
après l'école :
les loisirs, le sport
et la culture

43

Les tarifs

**Chartres,
ville pour les familles**

Si vous venez inscrire ou réinscrire votre enfant dans une crèche ou une école publique de Chartres, ce livret s'adresse à vous.

Prenez le temps de découvrir tous les services et toutes les animations que la Ville de Chartres propose pour l'épanouissement et le développement de votre enfant. Vous serez surpris par leur diversité, qui essaie de répondre au mieux à la situation particulière de chacun, enfant, parents, famille. Pendant le temps scolaire, comme avant ou après. Pendant les vacances aussi.

Ce choix, rare par son étendue, reflète celui de votre municipalité en faveur d'une politique familiale complète.

Vous en verrez la preuve en étudiant nos tarifs, qui tiennent compte au plus près de vos possibilités financières. Ici, le « quotient familial » se traduit dans une solidarité active, concrète.

Des personnels et des équipes parfaitement qualifiés, des animateurs, des acteurs culturels, des sportifs, souvent de haut niveau, suivront, accompagneront vos enfants. Tous les dispositifs que nous vous proposons sont établis en concertation permanente avec vous, parents, et vos associations. Ils s'adaptent chaque année pour coller au mieux avec des modèles familiaux qui ne cessent d'évoluer.

Quand vous aurez lu ces pages et si vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous. Soyez sûrs d'une chose : nous vous écouterons et nous chercherons avec vous la meilleure solution possible. Pour votre enfant.

Dominique Dutartre,
adjointe au maire
en charge des Affaires scolaires
et de la Petite Enfance

VOS INTERLOCUTEURS

Vos élus référents

Dominique DUTARTRE

Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires et de la Petite Enfance

Isabelle VINCENT

Adjointe au maire en charge de la Culture et du Patrimoine

José ROLO

Adjoint au maire en charge du Sport, de la Vie associative et de la Jeunesse

Les services municipaux

Hôtel de Ville

place des Halles,

Ouvert du lundi au vendredi, 9 h-18 h

Le samedi de 9 h à 12 h 30

Tél. 02 37 23 40 00 - www.chartres.fr



Toutes vos démarches sur le portail famille

Retrouvez à un seul endroit sur le web les modalités d'inscription et les informations de l'ensemble des services de la scolarité et afférents : petite enfance, écoles, conservatoire de musique et de danse, sports, bibliothèques, association des PEP 28, etc. Il vous permet d'effectuer vos inscriptions, de régler la cantine et d'accéder aux menus.

Connectez-vous ou créez votre compte sur :
<https://portail-enseignement.chartres.fr>







L'ÉVEIL, L'ÉDUCATION, LES LOISIRS:

DES PRIORITÉS
POUR VOS ENFANTS



✎ *Plus d'un tiers du budget de fonctionnement de la Ville est destiné aux services de la petite enfance, aux écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'aux équipements sportifs et culturels chartrains.*

Chaque jour, plus de 320 agents de la collectivité œuvrent pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Les travaux et l'entretien des locaux

Donner les meilleures chances de réussite aux enfants chartrains commence par l'accueil dans des locaux confortables et agréables. Tous les ans, la Ville consacre en moyenne un budget de 1,5 million d'euros à la rénovation de ses bâtiments et à l'entretien de leurs espaces extérieurs.

L'accès au patrimoine culturel, artistique et aux sports

Soucieuse d'apporter les meilleures conditions éducatives, la Ville dote toutes ses structures d'un budget de fonctionnement destiné à l'acquisition de matériels pédagogiques et au financement des actions adaptées aux différentes tranches d'âges :

- une promotion de la lecture, de la littérature jeunesse et du cinéma, de la petite enfance au CM2, par les équipes de la médiathèque l'Apostrophe et de la bibliothèque Louis-Aragon ;





- des sorties à la journée jusqu'aux classes découvertes, incluant le transport;
- plusieurs dispositifs d'éducation artistique et culturelle en musique et danse sont dispensés par des animateurs spécialisés : dans les crèches (découverte des instruments et éveil musical) et dans les écoles (initiation à la danse contemporaine et classique, orchestre à l'école...);
- pour les classes de CMI et CM2 et du CP au CM2 en réseau d'éducation prioritaire : un soutien aux enseignants pour les activités sportives;
- une sensibilisation à la sécurité routière proposée par la police municipale en CMI et CM2;
- une découverte du patrimoine au musée des Beaux-Arts et à la Maison Picassiette pour les classes de la grande section au CM2;



- une initiation aux méthodes scientifiques de l'archéologie, proposée par des animateurs du patrimoine des classes de la grande section au CM2.



SUCCÈS DE L'ACTIVITÉ ÉCHECS

Depuis décembre 2022, quelque 350 élèves de CMI et CM2 répartis dans 15 classes de 6 établissements (Maurice-Carême, Henri-IV, La Brèche, Jacques-Prévert, Henri-Farman et Rechèvres) prennent part à la cinquième édition du dispositif *Échecs à l'école*. Concentration, calcul, prise d'initiative sont toujours en première ligne... avec en point d'orgue en juin, une grande fête des échecs au centre de loisirs du Rigeard.

L'éducation numérique

Depuis 2010, la Ville a équipé toutes les classes des écoles élémentaires d'un vidéoprojecteur interactif (VPI), de 3 PC portables de fond de classe et d'un ordinateur portable par enseignant, selon les préconisations de l'Éducation nationale. L'ensemble de ce matériel permet aux élèves et aux professeurs des écoles de travailler de façon ludique et interactive, en complément du tableau blanc traditionnel. Le service Informatique de la Ville apporte une attention toute particulière à la maintenance de ce parc de 340 ordinateurs.

Programme de réussite éducative : resserrer les liens avec l'école

Dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire est mis en place un programme de réussite éducative (PRE). Il consiste à accompagner les enfants de 2 à 11 ans qui présentent des signes de fragilité ou des risques de rupture dans leur parcours scolaire. En accord avec les familles, différents types d'actions sont proposés comme :

- Les clubs «**Coup de pouce CLÉ**», «**Coup de pouce CLEM**» et «**Coup de pouce CLA**», à destination d'enfants respectivement de CP, de CEI ou de grande section de maternelle, repérés par les enseignants comme fragiles en lecture et en écriture, en mathématiques ou en expression verbale. Des séances ludiques sont mises en place pour favoriser ces apprentissages. Les parents sont pleinement associés à cet accompagnement.



- Le **Théâtre'Action**, pour les enfants du CMI à la 5^e, consiste à proposer une ouverture culturelle et artistique tout en travaillant sur le comportement et la valorisation de soi.
- Les **études éducatives** proposent à des enfants de 6 à 10 ans un accompagnement aux devoirs et une activité éducative dans des conditions privilégiées.

D'autres accompagnements sont développés par le biais d'actions collectives ou individuelles sur les thèmes de la parentalité, du plaisir de lire, du savoir-vivre ensemble.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL



Classe d'éveil
musique et danse
à partir de 4 ans

**OFFREZ
À VOS ENFANTS
UNE INITIATION
LUDIQUE
À LA MUSIQUE
ET À LA DANSE**

Inscriptions
en ligne sur
chartres.fr
à partir
de début juin

CONSERVATOIRE,
cloître des Cordeliers
22, rue Saint-Michel
02 36 67 30 70

conservatoire@agglo-ville.chartres.fr







L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE 0 À 3 ANS

👉 *L'accueil du jeune enfant propose des solutions de garde des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus, que les parents soient en activité, à la recherche d'un emploi, ou qu'ils souhaitent simplement bénéficier de temps libre quelques heures par semaine.*

Quel mode d'accueil choisir ?

Crèche, assistante maternelle, halte-garderie... Faites le point sur les solutions qui s'offrent à vous pour concilier vies professionnelle, familiale et sociale. Vos enfants peuvent être accueillis selon différentes formules.

Chaque établissement dispose d'un personnel spécialisé et qualifié (agents de la petite enfance, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, puéricultrices, infirmières et psychologues) qui assure un accueil individualisé et de qualité. En outre, un référent santé et accueil inclusif accompagne les équipes petite enfance, les enfants et les familles pour prendre en compte toute particularité, qu'il s'agisse de handicap ou de maladie chronique.

Le multi-accueil collectif

Les enfants sont accueillis en groupes inter-âges. La journée est ponctuée par des activités de jeux et d'éveil, des temps d'animation autour du livre, de la musique. Les repas, les temps de repos et les

soins sont donnés à chacun dans le respect de son rythme.

**6 MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS
SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI**

L'Îlot Câlin

Quartier Centre-ville
25, rue des Bouchers
Tél. 02 37 18 47 27
52 places

Les Lutins

Quartier des Clos
1, rue Lucien-Deneau
Tél. 02 36 67 31 30
65 places

La Farandole

Quartier Comtesses
3, rue Georges-Pompidou
Tél. 02 37 23 42 18
40 places

La Maison du Castor

Quartier Bel-Air
18, rue des Castors
Tél. 02 36 67 30 25
26 places

Les Diablotins

Quartier de La Madeleine
rue Foucher-de-Chartres
Tél. 02 37 34 49 77
52 places

Haut comme 3 Pommes

Le Coudray-Hôpitaux de Chartres
4, rue Claude-Bernard
Tél. 02 37 30 36 33
15 places réservées aux Chartreains

Selon votre situation professionnelle ou personnelle, des places en crèches sont disponibles :

- à temps complet ou à temps partiel, selon un contrat qui établit le nombre de jours d'accueil et les horaires selon vos besoins,
- en formule occasionnelle, selon vos besoins ponctuels.

Le multi-accueil familial

Le multi-accueil familial emploie 24 assistantes maternelles municipales agréées par le service de Protection maternelle infantile du Conseil départemental. Réparties dans toute la ville, elles accueillent à leur domicile de un à quatre enfants. Les assistantes maternelles participent régulièrement, avec les enfants, à des ateliers d'éveil collectifs proposés par les éducatrices de jeunes enfants à la crèche *Le Jardin des Poussins*. Des journées d'accueil sont également organisées pour les plus grands l'année précédant leur entrée à l'école.

Multi-accueil familial

Le Jardin des Poussins

Quartier de La Madeleine
24 assistantes maternelles
réparties dans toute la ville

Horaires : 7 h à 19 h

rue Foucher-de-Chartres

Tél. 02 36 67 31 35

67 places

La halte-garderie

Que vous recherchiez un accueil ponctuel pour bénéficier de temps libre ou que vous souhaitiez que votre enfant rencontre d'autres enfants, l'accueil se fait à la carte, de une heure à la journée complète, sur réservation.

Halte-garderie

La Ronde Enfantine

Centre-ville

Horaires :

**Mardi et jeudi (8 h 30 à 17 h 30)
vendredi (8 h 30 à 12 h 30)**

18, rue du Dr-Manoury

Tél. 02 36 67 30 10

20 places (13 entre 12 h 30 et 14 h)



PRÉ-INSCRIPTION EN STRUCTURES MUNICIPALES

Les demandes d'inscription peuvent se faire dès le sixième mois de grossesse, et jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle.

L'imprimé est disponible

- sur le portail famille : <https://portail-enseignement.chartres.fr>
- à l'accueil de l'hôtel de Ville
place des Halles,
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
et le samedi de 9 h à 12 h 30

Renseignements :

- Tél. 02 37 23 40 00
- auprès du Relais petite enfance.
- mail: petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Chaque dossier est étudié en commission mensuelle d'admission.

L'accueil chez un assistant maternel du particulier-employeur

À Chartres, plus de 138 professionnels agréés par le Conseil départemental exercent la fonction d'assistants maternels du particulier-employeur.

Leurs coordonnées sont disponibles auprès du service de Protection maternelle infantile (PMI) du Conseil départemental (02 37 20 10 10) ou du Relais petite enfance de Chartres métropole et sur assmat28.eurelien.fr.

Le Relais petite enfance

Le Relais petite enfance est un service municipal gratuit destiné aux familles, aux assistants maternels du particulier-employeur, aux gardes à domicile et aux candidats à l'agrément.

Il informe les parents (modes d'accueil existants, listes d'assistants maternels disponibles) et les assiste dans leurs démarches de parent-employeur, leur apporte écoute et soutien sur les sujets de la parentalité. Il accompagne également les assistants maternels dans leur quotidien professionnel : informations sur leur statut, démarches administratives, accompagnement à la professionnalisation. À ce titre, il leur propose des ateliers d'éveil à l'attention des enfants qu'ils accueillent.



Relais petite enfance de Chartres métropole

La Maison des Enfants

3, rue du Puits-Drouet

Tél. 02 36 67 30 20

mail : relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Permanences téléphoniques, accueils sur rendez-vous

En temps scolaires

lundi, mardi, vendredi
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Mercredi de 9 h à 13 h

et de 14 h à 17 h 30.

Jeudi de 9 h à 13 h

Pendant les vacances

Du lundi au vendredi
de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30
jeudi uniquement de 9 h à 13 h



POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

Les établissements de la Petite Enfance de la Ville de Chartres se conforment aux principes de la charte nationale « *Pour l'accueil du jeune enfant, pour grandir en toute confiance* ».

www.solidarites-sante.gouv.fr
rubrique affaires-sociales /
familles-enfance /
accueil-du-jeune-enfant

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement de chaque structure d'accueil présentent les grands axes pédagogiques, les modalités de travail et de réflexion que les équipes mettent en œuvre pour proposer aux tout-petits un accueil de qualité.

Documents disponibles sur
www.chartres.fr
rubrique Vivre à Chartres /
Éducation et jeunesse /
Petite enfance

Les lieux d'accueil Enfants-Parents

Les lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP) sont des lieux où les parents, grands-parents ou adultes familiers qui accompagnent les enfants sont accueillis. Ils ont pour objectif de favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant et d'apporter appui et conseils aux parents pour exercer au mieux leur rôle, à travers les échanges avec d'autres parents ou des professionnels, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative.

Trois LAEP sont disponibles à Chartres. L'accès est gratuit, sans réservation, avec un respect de l'anonymat et de la confidentialité.

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

1, 2, 3 Petits Pas à Domino La Madeleine – Espace Domino

Place du Général-de-Sonis
Ouvret le mardi de 9 h à 11 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 28 88 73

Graine d'Éveil Maison pour tous du Pont-Neuf

9, place des Fondateurs
Ouvret le vendredi de 9 h à 11 h 30
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 37 36 57 56

La Maison des Enfants Espace Petite Enfance

3, rue du Puits-Drouet
Ouvret le mardi de 13 h 30 à 16 h
(hors vacances scolaires)

Tél. 02 36 67 30 20



ÉCOLES MATERNELLES

- 1 **ÉCOLE ANNIE-FOURNIER**
3, impasse Montpensier
- 2 **ÉCOLE MARIE-PAPE-CARPANTIER**
2b, allée des Troènes
- 3 **ÉCOLE FRANCINE-COURSAGET**
15, rue Saint-André
- 4 **ÉCOLE LE GRAND-JARDIN**
37b, rue Philippe-Desportes
- 5 **ÉCOLE JULES-FERRY**
67, rue de Varize
- 6 **ÉCOLE LES CYTISES**
15, rue de la Paix
- 7 **ÉCOLE PAUL-FORT**
20, rue Georges-Fessard
- 8 **GROUPE SCOLAIRE HENRI-IV**
1, avenue François-Mitterrand
- 9 **ÉCOLE HENRI-FARMAN**
6, rue Farman
- 10 **ÉCOLE EMILE-ZOLA**
2, mail Jean-de-Dunois
- 11 **ÉCOLE PAULINE-KERGOMARD**
25, rue Ambroise-Paré

 **Hôtel de Ville**
Hôtel d'Agglomération
place des Halles

 **Le Rigeard**
Accueil de loisirs
pour les élémentaires

 **Centres de loisirs**

LIEUX D'ACCUEIL

 **LAEP GRAINE-D'ÉVEIL**
Maison Pour Tous du Pont-Neuf
9, place des Fondateurs

 **LAEP 123 PETITS-PAS**
Espace Domino
Place du Général-de-Sonis

ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE MUNICIPAUX

- A ILÔT CÂLIN**
25, rue des Bouchers
- B LES LUTINS**
1, rue Lucien-Deneau
- C LA FARANDOLE**
3, rue Georges-Pompidou
- D LES DIABLOTTINS**
rue Foucher-de-Chartres
- E LA MAISON DU CASTOR**
18, rue des Castors
- F LA RONDE ENFANTINE**
18, rue du Docteur-Mauroury
- D LE JARDIN DES POUSSINS**
rue Foucher-de-Chartres
- G RELAIS PETITE ENFANCE**
3, rue du Puits-Drouet

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 2 ÉCOLE HENRI-MATISSE**
3, allée des Troènes
- 4 ÉCOLE LE GRAND-JARDIN**
2, rue Jean-Roux
- 5 ÉCOLE JULES-FERRY**
34 et 36, rue de Villaines
- 6 ÉCOLE DE RECHÈVRES**
13, rue de la Paix
- 8 GROUPE SCOLAIRE HENRI-IV**
1, avenue François-Mitterrand
- 9 ÉCOLE HENRI-FARMAN**
6, rue Farman
- 11 ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT**
2, rue Florent-d'Illiers
- 12 ÉCOLE DE LA BRÈCHE**
10, place Drouaise
- 13 ÉCOLE FRANÇOIS-VILLON**
3, rue de la Planche-aux-Carpes
- 14 ÉCOLE MAURICE-DE-VLAMINCK**
7, boulevard Charles
- 15 ÉCOLE MAURICE-CARÈME**
1 et 4, rue Maurice-Carême

ENFANTS / PARENTS

- G LAEP MAISON-DES-ENFANTS**
3, rue du Puits-Drouet





MON ENFANT ENTRE À L'ÉCOLE

RENTÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Lundi 4 septembre 2023
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours: vendredi 20 octobre 2023 Reprise des cours: lundi 6 novembre 2023
VACANCES DE NOËL	Fin des cours: vendredi 22 décembre 2023 Reprise des cours: lundi 8 janvier 2024
VACANCES D'HIVER	Fin des cours: vendredi 23 février 2024 Reprise des cours: lundi 11 mars 2024
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours: vendredi 19 avril 2024 Reprise des cours: lundi 6 mai 2024
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours: vendredi 5 juillet 2024

Entrer à l'école maternelle

Tous les enfants résidant à Chartres peuvent être inscrits à l'école maternelle, l'année de leurs 3 ans, dans leur école de secteur. Ils peuvent également être accueillis dès l'âge de 2 ans. Cet accueil se fait toutefois dans la limite des places disponibles et avec l'accord du directeur de l'école.

Entrer à l'école élémentaire

Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire de leur secteur de résidence à la rentrée scolaire de l'année de leurs 6 ans. Aucun enfant ne peut être maintenu à l'école maternelle au-delà de 6 ans, sauf avis contraire des commissions de l'éducation spécialisée.

Modalités d'inscription

Pour que votre enfant puisse être scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire, vous devez l'inscrire en mairie, place des Halles, avant le 13 juin 2023 pour la rentrée scolaire suivante. Il vous sera remis un certificat d'inscription à remettre au directeur de l'école qui procédera à l'admission définitive de votre enfant. Sont uniquement concernés par cette procédure :

- Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école maternelle (en petite section) ou à l'école élémentaire en CP,
 - Tous les enfants nouvellement installés à Chartres et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire.
- Pour les autres, la réinscription se fait automatiquement.

Écoles privées ou instruction à domicile

Vous pouvez scolariser votre enfant dans une école privée, ou encore l'instruire à domicile. Dans ce dernier cas vous devez faire au préalable une déclaration au maire et à l'inspecteur d'académie, et la renouveler tous les deux ans. Des contrôles seront effectués par les instances compétentes.



Documents à présenter à l'inscription

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale.
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant.
- Pour les parents divorcés et/ou séparés :
 - un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile) ;
 - ou une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le futur lieu de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents ;
 - ou pour un parent isolé une attestation sur l'honneur de garde, signée, avec copie recto-verso de la pièce d'identité.

Imprimé de pré-inscription

Rendez-vous sur le portail famille, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription

<https://portail-enseignement.chartres.fr>

L'imprimé peut aussi être téléchargé sur chartres.fr/ecoles, ou être retiré dans une école, une crèche, dans les maisons pour tous ou à l'hôtel de Ville.

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou
inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr

Les classes à horaires aménagés Musique (CHAM)

En partenariat avec l'Éducation nationale, ce dispositif permet aux jeunes musiciens de concilier leur scolarité et un enseignement artistique de qualité, pendant le temps scolaire.

CHAM Voix

Axée sur le chant choral, la formation au conservatoire est complète dès le CE1 et propose, du CM2 à la 3^e, d'intégrer la maîtrise du conservatoire, chorale d'enfants de haut niveau, qui se produit jusqu'en dehors de nos frontières.

Établissements partenaires : école élémentaire Maurice-de-Vlaminck et collège Hélène-Boucher.

CHAM Instrument

Ce dispositif est ouvert aux enfants de la 6^e à la 3^e ayant déjà une pratique instrumentale. Il leur permet de concilier l'enseignement du collège et la formation complète et diplô-

mante du conservatoire, grâce à un emploi du temps adapté.

Modalités d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025

Les renseignements sont à prendre au conservatoire dès janvier. Les dossiers sont à retirer auprès de l'établissement que fréquente votre enfant ou à l'accueil du conservatoire. Les candidatures se déposent de janvier à mars pour l'année scolaire suivante par le biais de la direction académique et des établissements scolaires.

Tests d'entrée

Conduits par l'équipe pédagogique du conservatoire, les tests d'entrée consistent à évaluer les aptitudes musicales et la motivation des candidats.

Admission

À l'issue d'une commission réunissant l'Éducation nationale et le conservatoire, la direction académique informe les familles par voie postale. Les candidats retenus devront alors compléter un dossier auprès du conservatoire pour finaliser leur inscription.







LA RESTAURATION

👉 *Les repas rythment chaque journée de l'enfant. Ils agissent sur sa croissance, sa faculté d'attention et son goût pour la convivialité.*

Le suivi des repas des enfants

Les menus des établissements municipaux sont élaborés par C' Chartres Restauration collective puis validés par une commission composée d'élus, de parents d'élèves, d'agents de la restauration et de professionnels de l'éducation.

Garantir l'équilibre nutritionnel et la diversité au sein des menus

Depuis de nombreuses années, C' Chartres Restauration collective s'est engagée à apporter aux enfants une alimentation de qualité, variée et équilibrée*. La réglementation met en avant des objectifs de diversité de l'alimentation à travers une fréquence minimale de fruits, légumes et féculents et maximale de produits gras et sucrés. Sur 20 repas consécutifs, plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder.

Ces recommandations ont été complétées par la loi agriculture alimentation dite «loi EGALIM», qui impose un repas végétarien par semaine.

Aucune adaptation autre que médicale ne sera prise en compte et

* Dans le respect des obligations réglementaires du plan national Nutrition Santé et du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN).

Ces organismes définissent les recommandations relatives à la nutrition en termes de composition et de fréquence des repas.

les repas seront servis dans leur intégralité avec l'objectif de faire goûter aux enfants l'ensemble des mets proposés pour un éveil de leur goût.

Les menus sont affichés à l'entrée des crèches, des écoles et des accueils de loisirs ou sont consultables sur les sites internet chartres.fr, chartres-metropole.fr et sur l'application mobile Chartres.

👉 DEUX MENUS AU CHOIX

Le 4 janvier 2021, la Ville a pris la décision de mettre l'enfant au cœur du projet de la restauration scolaire.

Tous les jours en période scolaire, mais aussi les mercredis et pendant les vacances, les enfants choisissent eux-mêmes leur repas, grâce à un choix de deux menus, dont un végétarien.

Les compositions des menus respectent systématiquement le principe du bon équilibre alimentaire.

Après deux ans de pratique de ce principe il ressort que, guidés par leurs goûts et leurs envies, les enfants mangent mieux... et occasionnent un gaspillage alimentaire en nette diminution.

Menus à consulter sur www.chartres.fr
rubrique Education et jeunesse /
Les écoles / Restauration scolaire

Garantir la traçabilité et la sécurité alimentaire

C' Chartres Restauration collective privilégie l'approvisionnement en viandes fraîches dans un rayon de 100 km et en garantit donc l'origine. Les produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) sont exclus.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, C' Chartres Restauration collective a mis en place de nombreux



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU SOUFFRANT D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ALLERGIE

Les enfants nécessitant un suivi particulier d'ordre physique (intolérances alimentaires, allergies, handicap...) temporaire ou chronique doivent être signalés aux directeurs des structures (crèche, école ou accueil de loisirs).

Les modalités d'accueil et le suivi éventuel d'un traitement seront formalisés en concertation avec les professionnels des structures, les partenaires médico-sociaux et les parents par un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou un projet personnalisé d'accueil (P.P.A.) ajusté en fonction des besoins de l'enfant.

Si votre enfant bénéficiait d'un P.A.I. l'année précédente pour une maladie chronique ou une allergie alimentaire, celui-ci devra être renouvelé et transmis aux directeurs des structures.

En fonction des besoins et des possibilités déterminés par les professionnels, un repas de substitution sera préparé pour votre enfant par C' Chartres Restauration collective, ou il sera demandé aux familles de fournir un panier-repas.

protocoles qualité afin de garantir une sécurité alimentaire optimale.

Dans cette démarche, elle est accompagnée et contrôlée par la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations (DDETSPP). Des analyses microbiologiques sont réalisées périodiquement par un laboratoire accrédité indépendant.

Sécurité et équilibre alimentaire sont une priorité pour Chartres métropole Restauration.

Organisation de la restauration scolaire

La Ville propose aux élèves un service de restauration le midi entre 11h30 et 13h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'encadrement est assuré par du personnel municipal qui veille au bon déroulement du service (1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 20 en élémentaire).

Sur la base du volontariat dans les écoles élémentaires, des activités sportives et culturelles sont proposées tous les jours aux enfants par un animateur de la Ville de Chartres

diplômé, qui anime deux créneaux de 45 minutes d'initiations et de découvertes de jeux collectifs.

Modalités d'inscription à la restauration scolaire

L'inscription concerne tous les élèves qui déjeunent, régulièrement ou occasionnellement, à la restauration scolaire. Elle est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire via le dossier unique d'inscription.

Tout changement en cours d'année scolaire devra être signalé à la direction Jeunesse, Vie de la cité.



Dossier unique d'inscription

Rendez-vous sur le portail famille, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription

<https://portail-enseignement.chartres.fr>

Le dossier peut aussi être téléchargé sur chartres.fr/ecoles, ou être retiré dans une école, une crèche, dans les maisons pour tous ou à l'hôtel de Ville.

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou restauration.scolaire@agglo-ville.chartres.fr





ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR



Accueil du matin **7h30 – 8h20**

De manière occasionnelle ou à l'année, les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h20, sous la responsabilité d'animateurs diplômés. Ils y pratiquent des activités éducatives et ludiques pour un réveil en douceur : musique, chant, histoires, contes, activités manuelles...

Les places sont accessibles en priorité aux enfants des écoles maternelles et, selon les places disponibles, aux enfants élémentaires de proximité.

Cet accueil ne prévoit pas de collation : votre enfant doit avoir pris son petit-déjeuner.

Accueil du soir

Pour les maternelles : accueil de loisirs 16h30 – 18h30

Après un temps de goûter (fourni par la famille), les animateurs proposent des activités ludiques, éducatives et récréatives qui permettent à votre enfant de se détendre après la classe (ateliers d'arts plastiques, jeux de société, musique, chants...). Les familles peuvent venir chercher leur enfant à leur convenance. Cet accueil est disponible à l'année ou de manière occasionnelle.

Les animateurs sont diplômés d'un brevet d'aptitude (BAFA, BAFD) ou d'un diplôme professionnel de l'animation (BP-JEPS, DUT...). L'encadrement est assuré par un adulte pour dix enfants.

Pour les élémentaires : études surveillées 16 h 30 – 18 h et garderie jusqu'à 18 h 30

Après un temps de pause et un goûter (fourni par les familles), les élèves sont réunis à 17 h dans les classes par groupes d'environ 18 élèves. L'aide aux devoirs est encadrée jusqu'à 18 h par des enseignants et des animateurs diplômés. Et jusqu'à 18 h 30 maximum, les enfants inscrits à la garderie sont pris en charge par des animateurs des PEP 28 qui mettent à disposition des jeux de société, de la lecture ou du matériel d'arts plastiques.



Accueil occasionnel « Carte prépayée »

Pour simplifier votre organisation, achetez auprès du directeur de l'accueil de loisirs une carte prépayée matin et/ou soir de 10 séances, remboursable en fin d'année si les prestations n'ont pas été utilisées.



Modalités d'inscription

Pour les études surveillées, l'inscription est obligatoire avec un engagement pris pour l'année scolaire via le dossier unique.

Pour les accueils de loisirs du matin, du soir et la garderie de 18 h-18 h 30, l'inscription obligatoire est payante et ouverte dans la limite des capacités d'accueil de la structure. L'accès y est réservé en priorité aux enfants domiciliés à Chartres dont les deux parents travaillent.

En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être communiqué aux PEP 28 pour les accueils de loisirs et à la direction Jeunesse, Vie de la cité pour les études surveillées, en informant l'enseignant de votre enfant.



Dossier unique d'inscription

Rendez-vous sur le portail famille, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription
<https://portail-enseignement.chartres.fr>

Le dossier peut aussi être téléchargé sur chartres.fr/ecoles, ou être retiré dans une école, dans les maisons pour tous ou à l'hôtel de Ville.

Renseignements :

Tél. 02 37 23 40 00 ou
inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr





S'ÉPANOUIR APRÈS L'ÉCOLE:

LES LOISIRS, LE SPORT
ET LA CULTURE



Accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30

Par délégation de service public, l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 28) propose des accueils de loisirs aux enfants âgés de 3 à 11 ans, les mercredis en périodes scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances.

Organisation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT...) dans le respect de la réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants en maternelle et un pour 12 enfants en élémentaire. Il est le garant du bon fonctionnement de

l'accueil de loisirs et du respect des règles de sécurité.

L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants, en respectant leurs rythmes :

- entre 7 h 30 et 9 h, les enfants sont accueillis de manière échelonnée.
- à partir de 9 h, en fonction de l'âge des enfants, les animateurs proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'établissement. La pause déjeuner s'effectue entre 12 h et 14 h.**

Entre 17 h et 18 h, après un temps de goûter, les familles peuvent venir récupérer leur enfant avec la possibilité d'une garderie jusqu'à 18 h 30.

Modalités d'inscription

L'inscription via le dossier unique est obligatoire avant de fréquenter les structures. Les places sont limitées en fonction de la capacité d'accueil

des sites et réservées en priorité aux enfants domiciliés à Chartres. En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de la structure.

Plusieurs formules sont proposées

Pour les mercredis, un forfait à l'année ou en occasionnel* est proposé selon le choix suivant : inscription à la journée avec repas ou à la demi-journée, sans repas**.

Pour les petites vacances : inscription à la journée avec repas ou à la demi-journée, sans repas**.

Pour l'été : inscription à la semaine en journée complète dans tous les accueils de loisirs, ou à la demi-journée, sans repas**.

*Pour les inscrits en occasionnel, les mercredis en période scolaire, l'inscription se fait en amont, un mois avant les vacances scolaires.

** Seuls deux centres accueillent les enfants à la demi-journée, le matin ou l'après-midi, sans repas : le Rigeard et Pauline-Kergomard. Le départ en fin de matinée se fait entre 12 h et 12 h 15 et l'accueil de l'après-midi entre 13h30 et 14 h.



Dossier unique d'inscription

Rendez-vous sur le portail famille, qui rassemble toute l'information famille et regroupe tous les formulaires d'inscription

<https://portail-enseignement.chartres.fr>

Le dossier peut aussi être téléchargé sur chartres.fr/ecoles, ou être retiré dans une école, un accueil de loisirs, dans les maisons pour tous ou à l'hôtel de Ville.

Renseignements :

Tél. 02 37 88 14 14
standard@pep28.asso.fr

ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES MATERNELLES

Pauline-Kergomard

2, rue Florent-d'Illiers

Tél. 06 46 08 09 61

alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

Henri-IV

uniquement les mercredis

1, avenue François-Mitterrand

Tél. 06 26 76 15 16

alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr

Les Cytises

31, rue Huysmans

Tél. 06 22 87 62 68

alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

Jules-Ferry

34-36, rue de Villaines

Tél. 06 12 63 55 52

alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

Annie-Fournier

uniquement les mercredis

3, impasse Montpensier

Tél. 06 27 82 37 34

alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES ÉLÉMENTAIRES

Le Rigeard

Les Grands-Prés

Tél. 06 72 75 24 46

alsh.chartres.rigeard@pep28.asso.fr

Transport

Afin de faciliter l'organisation des familles qui ont inscrit leur enfant au Rigeard pendant les vacances et le mercredi, un transport en bus, encadré et placé sous la responsabilité d'un professionnel diplômé, est organisé. La réservation est à faire à l'inscription de l'enfant.

Circuit n° 1	Aller 1	Retour 1
École Jules-Ferry élémentaire	8 h10	17 h50
Face au théâtre le matin / Théâtre le soir	8 h20	18 h00
Arrêt bus, rue Charles-Brune le matin, École Paul-Fort le soir	8 h25	17 h40
MPT des Bas-Menus	8 h35	17 h30
École Rechèvres	8 h 40	17 h25
Place Drouaise (parking Ibis)	8 h 45	Assuré par le circuit n°2
École Henri-Matisse	8 h 50	17 h10
Le Rigeard	8 h 55	17 h 00



Circuit n° 2	Aller 2	Retour 2
La Petite Venise (arrêt de bus Marais)	8 h05	18 h00
Maison des Syndicats (rue des Pierres-Couvertes)	8 h15	17 h50
École Henri-Farman	8 h 20	17 h 45
Collège Mathurin-Régnier (parking)	8 h 25	17 h15
Avenue Jean-Perrin (terrain de tennis)	8 h 35	17 h30
Rue de Sours (arrêt Filibus)	8 h 45	17 h05
Place Drouaise (parking Ibis)	Assuré par le circuit n° 1	16 h 55
Le Rigeard	8 h 55	16 h 50



L'École des sports

L'École des sports de la Ville de Chartres permet aux enfants de 5 à 11 ans, sans contrainte de compétition, de faire l'apprentissage d'une vie sociale et sportive.

La variété des activités proposées facilite également la rencontre entre les familles et les associations sportives. Toutes ces disciplines sont encadrées par des éducateurs diplômés (ETAPS, BPJEPS, BE spécialisé).

Organisation

L'École des sports fonctionne de septembre à juin, hors vacances scolaires. Elle donne aux enfants nés entre 2013 et 2018 la possibilité

de découvrir, après l'école, plusieurs activités sportives.

En fonction de l'âge des enfants, des séances d'1h à 1h30 sont proposées pour découvrir les grandes familles de sports.

Selon les activités proposées, les enfants sont accueillis par groupes de 12 à 16 enfants.

Modalités d'inscription

L'inscription à l'École des sports est obligatoire et accessible dans la limite des places disponibles et réservée en priorité aux enfants chartains. Les inscriptions commencent courant septembre via le portail famille de la Ville : <https://portail-enseignement.chartres.fr>

L'inscription à l'École des sports engage l'enfant à participer avec assiduité à toutes les activités du programme annuel. Dans la fiche d'inscription, il sera demandé aux familles d'attester l'aptitude de leur enfant à pouvoir pratiquer une activité sportive.

**Programme d'activités,
tarifs et formulaires
d'inscription**
en ligne à partir de juin 2023.
www.chartres.fr
rubrique Sortir à Chartres /
Sports et Loisirs
Renseignements
Direction Jeunesse et Vie de la cité
02 37 23 40 00
ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr

Pour les enfants nés en 2017 et 2018

Découverte multisports,

Deux familles sportives abordées chaque trimestre:

jeux de ballons, activité raquettes, ateliers gym, jeux d'opposition,
ateliers athlétiques, découverte roller...

Créneau	Horaire	Lieu
Lundi	17 h15-18 h15	Complexe sportif Madeleine
Mardi	17 h15-18 h15	Complexe sportif Rosskopf
Mercredi	14 h-15 h	Accueil écoles Carême, Prévert et gymnase Rosskopf
Jeudi	17 h15-18 h15	Complexe sportif Madeleine

Pour les enfants nés entre 2013 et 2016

Cycle de 3 activités sportives: 1 proposée par trimestre

Exemple de cycle : Gym/Basket/Équitation ; Frisbee/Roller/Athlétisme ;
Football/Baseball/Golf...

Créneau	Horaire	lieu
Lundi	17 h15-18 h30	Complexes sportifs Madeleine, Rosskopf, Péguy
Mardi		
Mercredi	10 h 30-12 h/ 15 h 30-17 h	
Jeudi	17 h15-18 h30	

Destination culture

Les établissements culturels de la Ville de Chartres proposent des visites et animations spécifiques pour les enfants tout au long de l'année. Les visites ludiques du musée des Beaux-Arts, les lectures à l'Apostrophe, les ateliers d'archéologie... sont autant d'occasions de s'amuser et d'apprendre autrement.

Arts et culture à portée des enfants



La médiathèque l'Apostrophe et la bibliothèque Louis-Aragon organisent des lectures, des projections de films et des ateliers numériques pour différents âges les mercredis et samedis de septembre à juin et pendant les petites vacances. L'ensemble des activités est présenté dans *Alinéas*, le programme trimestriel des bibliothèques.

L'Apostrophe

1, boulevard Maurice-Viollette

Ouverture toute l'année (mardi-mercredi-vendredi 10h-19h / jeudi 14h-19h / samedi 10h-18h / dimanche 14h-18h)

Tél. 02 37 23 42 00

Bibliothèque Louis-Aragon

Passage des Poètes

Ouverture toute l'année (mardi, mercredi 10h-12h et 14h-18h / jeudi, vendredi 14h-18h / samedi 10h-12h et 14h-17h)

Tél. 02 37 88 45 20

Entrée libre et animations gratuites.

Un abonnement aux tarifs enfant ou famille est proposé pour emprunter livres, revues, CD-DVD ou jeux vidéo.
mediatheque.chartres.fr

Le musée des Beaux-Arts dévoile ses riches collections du Moyen Âge au XX^e siècle à travers des expositions temporaires et permanentes. Des livrets-jeux invitent les enfants à regarder les œuvres et l'architecture de ce bâtiment historique avec un œil amusé ! Des animations spécifiques sont aussi proposées pendant les vacances scolaires.

Ouverture toute l'année

Tél. 02 37 90 45 80

29, Cloître Notre-Dame

Entrée gratuite, payante lors des expositions temporaires – Animations payantes

La maison Picassiette est un bijou d'art brut recouvert de mosaïques, créé par un Chartreux passionné, Raymond Isidore. Ce site est classé Monument historique et labellisé Patrimoine du XX^e siècle.

Ouverture de mi-mars à mi-novembre

Tél. 02 37 34 10 78

22, rue du Repos

Entrée payante

Le Chemin des Arts présente des expositions d'art contemporain à la collégiale Saint-André, au prieuré Saint-Vincent et à la chapelle Saint-Eman. De multiples occasions de découvrir différentes pratiques artistiques : sculpture, peinture, photographie, mosaïque...

Tél. 02 37 23 40 00

Entrée Gratuite

Le conservatoire de musique et de danse propose des concerts et spectacles musicaux de novembre à juin. Une grande diversité (jazz, classique, musiques actuelles, danse...) à partager en famille.

Entrée payante ou gratuite selon les spectacles
Tél. 02 36 67 30 70
22, rue Saint-Michel

La direction de l'Archéologie propose pour les 6-12 ans des ateliers ludiques par demi-journée pendant les vacances pour devenir des archéologues en herbe. Ils y découvrent différentes disciplines et périodes historiques à travers des animations qui les rendent acteurs de leur apprentissage. Sans compter plusieurs journées portes ouvertes ou événements grand public organisés durant l'année.

Ateliers payants
Tél. 02 37 23 41 75
2, rue Georges-Brassens



Le cinéma Les Enfants du Paradis organise des séances *1.2.3 ciné* destinées au jeune public pour découvrir des films du répertoire. Sans oublier toutes les nouveautés du moment.

Tél. 02 37 88 19 30 - Entrée payante
13, place de la Porte-Saint-Michel

C'Chartres Spectacles programme au Théâtre de Chartres, au OFF et à la Salle Doussineau, des spectacles jeune public (musique, danse, théâtre) à découvrir en famille à partir de 6 mois.

Accéder aux différentes programmations et conditions tarifaires sur
www.cchartresspectacles.fr.
Renseignements
au Théâtre de Chartres (02 37 23 42 79)
ou au OFF (02 37 23 42 53)



Programme d'activités

à l'année ou pendant les vacances. Tarifs, jours, horaires d'ouverture et modalités d'inscription disponibles sur www.chartres.fr, rubrique Sortir à Chartres / Agenda, dans le magazine *Votre Ville* et sur votre application Chartres

Pratiquer la musique et la danse au conservatoire

Le conservatoire de musique et de danse de Chartres permet aux enfants à partir de 4 ans et jusqu'à l'âge adulte de découvrir et pratiquer le chant, la danse et/ou un instrument de musique.

La variété des disciplines proposées permet un large choix : éveil à la danse, ateliers découverte, formation musicale et érudition, cordes, bois, cuivres, piano, claviers et instruments polyphoniques, musique ancienne, pratiques collectives instrumentales, jazz et musiques actuelles, chant et chant choral, mais aussi la danse classique à laquelle est associée la danse contemporaine.

Les activités

Le conservatoire est ouvert de septembre à juin, hors vacances scolaires.

Il propose aux enfants une ou plusieurs activités après l'école, le mercredi et le samedi.

Pour la musique, en fonction du niveau de l'enfant, les cours individuels durent de 30 minutes à 1 heure. S'y ajoutent des pratiques collectives (formation musicale, orchestre...).

En ce qui concerne la danse, le cursus dominant est la danse classique. Discipline associée obligatoire, la danse contemporaine, peut également faire l'objet d'une inscription en « pratique collective seule ».



Modalités d'inscription

Il y a forcément une formule pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer un instrument ou danser, qu'ils soient enfants ou adultes, en cursus amateur ou traditionnel...

L'inscription est obligatoire. Il suffit de vous pré-inscrire en ligne, à partir de début juin sur chartres.fr.



Journée portes ouvertes

Le 21 juin de 10h à 18h
Cloître des Cordeliers,
22 rue Saint-Michel
Entrée libre

Renseignements :

Tél. 02 36 67 30 70 ou
conservatoire@agglo-ville.chartres.fr

LES TARIFS 2023-2024

Les tarifs appliqués aux familles sont fixés tous les ans par décision du Conseil municipal. Certains d'entre eux tiennent compte d'un taux d'effort et du quotient familial :

- **Pour les établissements Petite enfance**, le taux d'effort et la tarification sont déterminés par le barème de la Caisse nationale d'Allocations familiales. Le taux d'effort est appliqué en fonction des revenus de la famille (N-2) et du nombre d'enfants à charge.
- **Pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs, si forfait, la tarification est déterminée par le quotient familial**, selon votre dernier

avis d'imposition ou de non-imposition : revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions) + autres revenus imposables + pensions reçues - pensions versées - frais de garde pour enfant(s) de moins de 7 ans + prestations familiales des 12 derniers mois. Le résultat est divisé par 12 et par le nombre de personnes vivant au foyer, **multiplié par un taux d'effort**.

Vous pouvez calculer votre quotient familial et estimer les tarifs sur le **portail famille*** : <https://portail-enseignement.chartres.f>

TARIFS PETITE ENFANCE

Multi Accueil Collectif et Halte-garderie selon le barème institutionnel CNAF du 1 ^{er} janvier 2023						
Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort		0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire mini	0,47 €	0,39 €	0,31 €	0,23 €	0,16 €
	Tarif horaire maxi	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire mini	0,56 €	0,47 €	0,37 €	0,28 €	0,19 €
	Tarif horaire maxi	4,45 €	3,72 €	2,98 €	2,23 €	1,49 €

Tarif horaire calculé selon les ressources annuelles du foyer (N-2) / 12 x Taux d'effort

Multi Accueil Familial selon le barème institutionnel CNAF du 1 ^{er} janvier 2023					
Nombre d'enfants		1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants
Taux d'effort		0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Pour les enfants chartrains	Tarif horaire mini	0,39 €	0,31 €	0,23 €	0,16 €
	Tarif horaire maxi	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €
Pour les enfants non chartrains	Tarif horaire mini	0,47 €	0,37 €	0,28 €	0,19 €
	Tarif horaire maxi	3,72 €	2,98 €	2,23 €	1,49 €

Tarif horaire calculé selon les ressources annuelles du foyer (N-2) / 12 x Taux d'effort

Les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en CESU, dans les structures d'accueil de votre enfant ou à l'hôtel de Ville du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

TARIFS RESTAURATION COLLECTIVE

Restauration scolaire						
Facturation de vacances à vacances						
	Maternelle, tarif par repas			Élémentaire, tarif par repas		
	Tarif mini	Tarif maxi	Repas occasionnel	Tarif mini	Tarif maxi	Repas occasionnel
Enfants chartrains	0,88 €	4,60 €	5,65 €	0,92 €	4,92 €	6,02 €
	"Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort Réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus"					
Enfants non chartrains	6,59 €		6,96 €	7,07 €		7,50 €
P.A.I	Réduction de 50% pour les enfants amenant un panier-repas					

Les paiements peuvent se faire en espèces ou en carte bancaire à l'hôtel de Ville du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, par prélèvement automatique (retourner la demande de prélèvement accompagnée d'un RIB), par internet via le portail famille (portail-enseignement.chartres.fr) ou par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

TARIFS ENFANTS

Accueils périscolaires				
Facturation mensuelle				
		Forfait annualisé facturation mensuelle	Occasionnel tarif à la prestation	Remarques
Maternelles et Maurice de Vlaminck (matin)	Accueil du matin 7h30-8h20	19,50 €	2,80 €	Gratuité à partir du 3 ^e enfant inscrit
	Accueil du soir 16h30-18h00	38,97 €	5,61€	
	Accueil du soir 16h30-18h30	49,38 €	–	
Élémentaires	Études surveillées 16h30-18h00	Inscription obligatoire		
	Garderie 18h00-18h30	10,41€ / mois	Gratuité à partir du 3 ^e enfant	

Accueil du mercredi								
	À la journée avec repas				À la demi-journée* sans repas			
	Forfait annualisé** Facturation mensuelle		Occasionnel*** Facturation de vacances à vacances		Forfait annualisé** Facturation mensuelle		Occasionnel**** Facturation de vacances à vacances	
	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif mini	Tarif maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Enfants chartrains 7h30-18h00	15,81€	67,61€	4,95€	21,14€	5,08€	19,79€	1,59€	6,20€
	Tarif calculé selon le Quotient Familial x Taux d'effort. Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus							
Enfants non chartrains 7h30-18h00	85,61 €		26,93 €		25,26 €		8,06 €	
Garderie 18h00-18h30	3,12€/mois		–		3,12€/mois		–	

* uniquement le Rigeard et Pauline-Kergomard ** tarif mensuel

*** tarif à la journée **** tarif à la 1/2 journée

Les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique pour le forfait périscolaire (retourner la demande de prélèvement PEP 28 accompagnée d'un RIB), par chèque à l'ordre des PEP 28, par chèques vacances ou CESU, par carte bleue au siège des PEP 28. Ils peuvent être effectués dans les accueils de loisirs, au siège des PEP 28 ou à l'hôtel de Ville le mercredi de 9 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h.

École des Sports

	Cycle	Tarif 2023
Enfants chartrains	Cycle annuel	34 €
Enfants non chartrains	Cycle annuel	48,50 €

Conservatoire

Tarifs à l'année	Frais de dossier par élève	Éveil / initiation	1 ^{er} cursus : découverte ou musique ⁽¹⁾ ou danse	Second cursus (ex : musique et danse)	Pratique collective seule
Chartrains (- 18 ans)	27,50 €	87 €	de 207€ à 311 €*	de 211€ à 314 €*	79 €
Chartres Métropole (- 18 ans)	27,50 €	134 €	468 €	492 €	121 €
Hors Chartres Métropole (- 18 ans)	27,50 €	143 €	514 €	542 €	133 €
Tarifs adultes	Contacter le conservatoire de Chartres				

*Tarif calculé selon le quotient x taux d'effort, avec une réduction de 10% pour les familles de 3 enfants et plus, hors frais de dossier, disciplines collectives et locations d'instruments.

(1) le cursus musique comprend : le cours de formation musicale + le cours de chant choral + le cours de pratique instrumentale

Bibliothèques

	Type de tarif	Tarif 2023
Habitants de Chartres et de l'agglomération	Individuel	12 €
	Réduit	6 €
	Famille	18 €
Habitants hors de l'agglomération de Chartres	Individuel	24 €
	Réduit	12 €
	Famille	36 €

L'adhésion permet l'emprunt de 12 documents pour une période de 4 semaines.
La lecture sur place et la consultation des documents sont libres et gratuites.

Accueil petites vacances			
Facturation à l'inscription			
		Tarif minimum	Tarif maximum
Enfants chartrains 7h 30-18h	Journée avec repas	4,39 €	18,78 €
	Demi-journée sans repas*	1,42 €	5,50 €
	Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort. Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus y compris la garderie		
Enfants non chartrains 7h 30-18h	Journée avec repas	23,77 €	
	Demi-journée sans repas*	7,01 €	
Garderie 18h-18h 30	3,12 € / semaine (enfants chartrains et non chartrains)		

**Uniquement le Rigeard et Pauline-Kergomard*

Accueil grandes vacances				
Facturation à l'inscription				
			Tarif minimum	Tarif maximum
Enfants chartrains 7h30-18h	Semaine**	Journée avec repas	41,61 €	71,11 €
		Après-midi sans repas*	17,78 €	23,35 €
	Tarif calculé selon le quotient familial x taux d'effort. Réduction de 10 % pour les familles de 3 enfants et plus y compris la garderie			
Enfants non chartrains 7h30-18h	Semaine**	Journée avec repas	119,46 €	
		Demi-journée sans repas*	42,24 €	
Garderie 18 h-18h30	3,12 € / semaine (enfants chartrains et non chartrains)			

**Uniquement le Rigeard et Pauline-Kergomard*

***Tarifs proposés pour les semaines de 3 ou 4 jours*

Les paiements peuvent se faire en espèces, par prélèvement automatique pour le forfait périscolaire (retourner la demande de prélèvement PEP 28 accompagnée d'un RIB), par chèque à l'ordre des PEP 28, par chèques vacances ou CESU, par carte bleue au siège des PEP 28. Ils peuvent être effectués dans les accueils de loisirs, au siège des PEP 28 ou à l'hôtel de Ville le mercredi de 9 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h.

Vacances sportives

	Type de séance	Tarif 2023
Enfants chartrains	Séance de 2 h	5 €
	Séance de 3 h	6 €
Enfants non chartrains	Séance de 2 h	6,50 €
	Séance de 3 h	7,50 €

* Le portail famille : comment ça marche ?

Dans cet espace, vous pouvez accéder à toute l'information relative à la famille, effectuer les inscriptions de vos enfants aux accueils petite enfance, à l'école, aux accueils et activités périscolaires, aux activités sportives, trouver les menus quotidiens et régler les frais de cantine.

Connectez-vous à <https://portail-enseignement.chartres.fr>

Votre dossier existe déjà :

- si l'un de vos enfants est inscrit ou a été inscrit dans une école publique chartraine ;
- si votre enfant a déjà participé à l'école des sports, aux vacances sportives ou à des activités du PEP 28.

Votre numéro de dossier vous sera demandé lors de toute nouvelle connexion, vous pouvez le retrouver sur une ancienne facture. Nous vous suggérons de le noter ci-dessous.

Votre dossier n'existe pas :

- créez votre accès portail sur <https://portail-enseignement.chartres.fr> ;
- à votre 1^{re} connexion, créez votre dossier en ligne. Attention, un temps de traitement d'environ 72 heures est ensuite nécessaire pour que votre dossier soit validé ;
- après avoir reçu un mail attestant de la création de votre compte, vous pouvez effectuer vos démarches.

Mon numéro de dossier :

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**



Toutes les inscriptions scolaires des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée scolaire 2023/2024 commenceront le 4 avril 2023.

Quels sont les enfants concernés?

Avant l'admission d'un enfant dans une école maternelle ou élémentaire, l'administration s'assure que l'enfant est inscrit dans le fichier administratif de l'école. Les enfants concernés sont :

- les enfants dont les parents sont membres du conseil d'école
- les enfants dont les parents sont membres du conseil d'école élémentaire (CE)
- les enfants dont les parents sont membres du conseil d'école maternelle (CEM)

**VOTRE APPLI
CHARTRES**

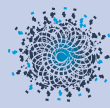
Menus scolaires, sorties, loisirs...

Suivez l'actu de vos enfants jour par jour sur votre appli Chartres.
Personnalisez vos notifications : rappel des activités, ouverture des inscriptions...

Disponible sur google play et apple store



www.chartres.fr



CHARTRES